



Résiliation sous responsabilité courtier assurance

Par rivjo, le **31/01/2010** à **12:10**

Bonjour,

j'ai contacté une mutuelle par téléphone pour laquelle toutes les conditions me convenaient tant sur le plan couvertures médicales que tarifs.

ils se sont engagés(la mutuelle) à faire le nécessaire auprès de mon ancienne mutuelle afin de la résilier selon la loi chatel !! en me signalant qu'ils feraient le nécessaire pour envoyer la lettre de résiliation en A.R.

Il y a 1 semaine je reçois une lettre de mon ancienne mutuelle me demandant de bien vouloir régulariser sous peines de poursuites

J'avise la nouvelle mutuelle en signalant ce fait et informant par la même occasion que je n'ai jamais reçu le retour d'A.R.???Ont-ils fait le nécessaire pour envoyer cette lettre recommandée ?? NON !!

Je reçois après un courrier me signalant que exceptionnellement il me résilié étant donné que je rencontrais des difficultés et ont eu le CULOT de me retourner des documents afin de les signer pour me reinscrire au 1/1/2011 !!

Ce que j'ai demandé c'est le remboursement de mon échéance réclamée et payée à mon ancienne mutuelle